

Groupe parlementaire à l'Assemblée

Par **Encoreplus**, le **27/06/2014** à **17:04**

Bonjour,

On vient d'apprendre, entre autres choses, que le groupe UMP à l'Assemblée aurait accordé un prêt à l'UMP et n'aurait, contrairement au groupe PS, aucun statut juridique, le groupe PS ayant adopté lui le statut d'association loi de 1901.

Si le groupe UMP n'est donc qu'un rassemblement de fait d'hommes et de femmes, il n'a pas la personnalité juridique. Voici alors de bonnes questions:

- comment le groupe UMP fait-il pour avoir un ou des comptes bancaires ? Au nom de qui sont-ils ouverts ?

- qui a consenti le prêt à l'UMP ? Qui a signé le contrat de prêt ? Qui a libéré les fonds ?

Merci à tous

Par **Encoreplus**, le **27/06/2014** à **17:07**

Dernière question

L'Assemblée versant chaque année une contribution pour permettre à chaque groupe de fonctionner, à qui les fonds du groupe UMP sont-ils versés